DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 5

MISE EN PLACE DES FORUMS DE TERRITOIRE, NOUVEAUX CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Wendy LAFAYE

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 5

MISE EN PLACE DES FORUMS DE TERRITOIRE, NOUVEAUX CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Rapporteur : Charles-André DUBREUIL

Depuis le début du mandat, la Municipalité a pris un certain nombre d'initiatives visant à rapprocher la Ville de ses habitants, tout en approfondissant la politique publique de démocratie participative. Ainsi ont été déployés des outils de proximité, visibles et accessibles, capables de générer des initiatives citoyennes et de renouveler la relation entre élus et citoyens :

- Un nouveau découpage territorial en 5 grands quartiers
- La nomination pour chacun, d'un Adjoint de Quartier
- La généralisation du Fonds de Participation des Habitants (FPH) à tout le territoire (coup de pouce financier aux projets favorisant le vivre-ensemble et portés par des collectifs d'habitants)
- La constitution d'un réseau d'agents-Chargés de Développement, à-même de favoriser l'émergence de projets portés par les habitants et de faciliter le travail des Adjoints de quartier.

Il est proposé que, courant 2023, cette démocratie territorialisée soit renforcée par la mise en place de Conseils de Quartier, suivant les préconisations issues de la Convention Citoyenne pour Clermont et selon les obligations légales faites à la Ville (Loi n°2002-276) et selon des modalités détaillées ci-après.

1. Éléments de cadrage

Les Conseils de quartier de la Ville de Clermont-Ferrand se dénomment Forums de Territoire, pour se distinguer des dispositifs et organismes pré-existants et être facile à appréhender du point de vue des habitants.

Les Forums de territoire répondent à un triple objectif :

- Participer au développement de la Ville, à l'échelle de chaque quartier
- Renouveler la relation entre élus et habitants
- Associer les habitants à la décision publique et les impliquer dans la gestion des services publics, voire dans la coproduction du service (expérimentation des « communs »)

Ils ont été imaginés en lien avec les Adjoints de Quartier d'une part et les clermontois via la Convention citoyenne d'autre part, comme un espace de forum et d'initiatives, ouvert à la diversité de la population, avec comme ligne de mire la mobilisation de la population sur les enjeux de transition du territoire.

Ils se déploient selon trois principes :

→ Garantir la souplesse dans l'engagement – pour répondre à la demande des habitants, permettre un investissement ponctuel et sur des temps courts

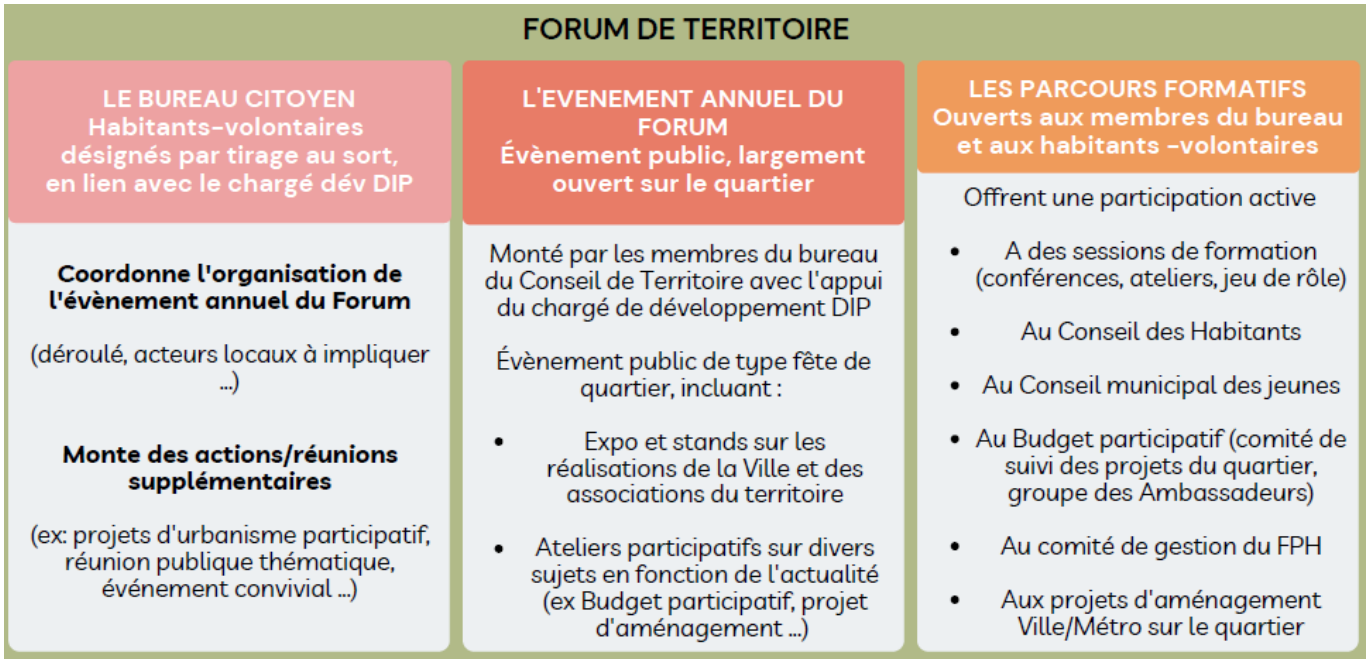
→ Opérer des synergies avec les autres démarches et instances participatives déployées par la Ville, afin de proposer un parcours formatif adapté aux appétences de chacun. Des liens seront constitués entre les membres du Forum de territoire et les autres instances territorialisées regroupant des usagers, comme les comités d'usagers des centres sociaux ou les futurs comités de suivi du PEV.

→ Favoriser un fonctionnement horizontal – cette instance doit rester celle des habitants, dans un esprit de libre organisation, bien que bénéficiant de l'accompagnement constant du Chargé de

développement et de la présence régulière de l'Adjoint de quartier. En ce sens, l'Adjoint de quartier n'assure pas la présidence mais est présent au côté des habitants dans un rôle de facilitateur. Il n'y a pas d'associations membres de droit. En fonction des sujets traités et des projets portés, l'implication des services de la Ville et de la métropole sera recherchée et accompagnée.

2. Principes de fonctionnement

Le Forum de territoire, avec l'appui du Chargé de Développement, s'organisera de la manière suivante :



Les Forums de territoire disposeront de moyens fournis par la Ville pour déployer leur activité.

3. La composition (principes et méthode)

La composition détaillée ci-après est celle du Bureau citoyen, étant entendu que, pour les raisons évoquées plus haut, il sera exclusivement composé d'habitants, bien que ceux-ci puissent par ailleurs adhérer à diverses associations.

Le Bureau citoyen sera composé de 20 personnes maximum, selon les modalités suivantes :

- Composition identique à celle du groupe de la Convention Citoyenne, pour favoriser la représentativité et la reconnaissance de la citoyenneté d'usage (respectant la parité, intégrant des jeunes à partir de 16 ans et au moins 10 % de résidents étrangers)
- En insistant sur une juste représentativité territoriale, afin de favoriser la participation d'habitants des quartiers prioritaires et de prendre en compte les différents quartiers-vécus regroupés dans les 5 quartiers
- Durée de mandat – un an minimum et deux ans maximum, avec renouvellement de la moitié des membres annuellement. Souplesse indispensable pour favoriser la participation des jeunes et s'assurer que l'expérience puisse profiter à un maximum d'habitants
- Modalités de recrutement – La première année, un tirage au sort sur diverses listes sera réalisé, assurant ainsi la diversité du groupe. Par la suite, une campagne de recrutement annuelle

basée sur l'appel à volontaires sera réalisée, se concrétisant par le dépôt de candidatures lors de l'évènement annuel du Forum. En fonction du nombre de candidatures, la constitution finale se fera par tirage au sort.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider la mise en place des nouveaux Forums de territoire en 2023, selon les principes de composition et de fonctionnement présentés ici.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**51**	=	**Pour : 51**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	3						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué

Charles-André DUBREUIL